

APPEL A PROJETS 2016

Co-tutelles de thèses UPPA-UPV/EHU

OBJET de l'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de l'accord-cadre de coopération signé entre l'UPPA et l'UPV/EHU un appel à projets commun est lancé visant à financer des **allocations de thèses en co-tutelle**.

Les candidats sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets, seront soumis à la réglementation en vigueur en matière de thèse doctorale dans l'université qui finance la thèse.

Cet appel est ouvert à tous les champs disciplinaires.

MODALITES

- 6 allocations seront financées en 2016 (3 allocations pleines par chaque établissement).
- Les candidatures doivent être présentées sous la forme suivante :
 - ✓ Le projet devra être déposé dans les deux universités. Il pourra être rédigé en anglais ou dans les langues officielles des deux universités, soit en espagnol-basque (pour l'UPV/EHU) et en français pour l'UPPA.
 - ✓ Un dossier unique pour chaque projet présenté, même si le projet inclut plusieurs candidatures de doctorants.
- Les projets/sujets seront sélectionnés par une commission mixte UPPA-UPV/EHU paritaire et exclusivement constituée d'enseignants-chercheurs. Un équilibre entre secteurs disciplinaires sera respecté lors de la sélection des projets. À cet effet, l'équipe de la Commission mixte de chaque Université procèdera à une première évaluation des candidats puis se réunira par la suite en session plénière pour réviser les évaluations réalisées séparément et établir un classement définitif, ainsi que pour sélectionner les candidats à engager par chacune des Universités.
- La sélection sera faite en tenant compte de la qualité du projet de thèse et du dossier du/des candidats doctorants (cf critères de sélection ci-après). Chaque dossier de candidature recevra une notation (selon la méthodologie mentionnée ci-dessous). Il sera communiqué aux candidats non sélectionnés le résultat de leur évaluation.

- Une liste principale et une liste d'attente seront établies :
 - ✓ Un seul candidat pourra être sélectionné par projet de thèse.
 - ✓ Dans le cas où un porteur de projet présente plusieurs candidats, un classement de ces candidats sera fait par la commission mixte.
 - ✓ Sur les listes seront mentionnés les noms des projets et des candidats proposés par les porteurs de projets.
 - ✓ Au cas où un candidat de la liste principale se désisterait, le candidat du premier projet sur liste d'attente sera choisi.
 - ✓ Si le projet choisi dans la liste d'attente inclut plusieurs candidats, la Commission mixte devra établir une classification entre eux pour sélectionner le meilleur.
- Ainsi un même projet de thèse peut être classé sur liste principale avec le doctorant sélectionné et également sur liste d'attente avec un autre (ou d'autres) candidat(s).
- Les deux listes (liste principale et liste d'attente) seront publiées conjointement par les deux universités.
- Les candidats sélectionnés devront être titulaires du master ou avoir une équivalence avant la signature du contrat doctoral.
- Les doctorants sélectionnés bénéficieront d'un contrat doctoral d'une durée de 3 ans. Le doctorant paiera les droits d'inscription dans l'université qui finance sa thèse. Il devra effectuer une mobilité au sein de l'université partenaire de 9 mois au minimum.
- Pour chaque thèse financée une convention de co-tutelle devra être signée entre les deux établissements, précisant notamment les modalités de déroulement de la thèse.
- Les dispositions qui s'appliquent sont celles prévues dans le cadre des conventions cadres de coopération et de co-tutelle signées entre l'UPV/EHU et l'UPPA. Dans le cas où des aspects ne seraient pas prévus dans les conventions, c'est la réglementation du pays qui finance la thèse qui s'appliquera.
- Les instances des établissements (Ecoles doctorales, Conseils Recherche et Commission Recherche pour l'UPPA, Ecole des Masters et des doctorats pour l'UPV/EHU) seront tenues informées du processus et des résultats.
- les candidats déjà doctorants sont éligibles s'ils remplissent les deux conditions suivantes:
 - s'ils sont inscrits en 1ere année de doctorat à l'UPV/EHU ou dans une autre université espagnole,
 - et
 - si le recrutement s'effectue dans le cadre du présent appel à projets, et est réalisé par l'UPV/EHU

CALENDRIER

- **Publication conjointe de l'appel à projets** : 28/04/2016
- **Date limite de dépôt des dossiers** : 27/05/2016
A l'UPPA (service DRV) pour les équipes françaises (dossier en français ou en anglais) et à l'UPV/EHU (service d'appel à projets du vice rectorat de recherche) pour les équipes espagnoles (dossier en espagnol, basque ou anglais)
- **Examen des dossiers par la commission mixte** : Juin
- **Publication des résultats (projets et candidats sélectionnés)** : 24/06/2016
(liste principale + liste d'attente)
- **Début des thèses doctorales** : octobre 2016

COMMISSION MIXTE

La commission mixte sera constituée exclusivement d'enseignants-chercheurs ; les seuls participant aux conversations et délibérations.

UPPA:

- Directeur Ecole Doctorale Sciences sociales et humanités (ou personne déléguée)
- Directeur Ecole Doctorale Sciences exactes et leurs applications (ou personne déléguée)
- Vice-Président de la Commission Recherche (ou personne déléguée)
- Chargé de mission politique coopération transfrontalière (ou personne déléguée)

UPV/EHU:

- Directrice de l'Ecole doctorale
- Vice-Recteur Recherche (ou personne déléguée)
- Vice-Rectrice Études de troisième cycle et relations internationales (ou personne déléguée)
- Un représentant de la Commission Recherche, Développement et Innovation de l'UPV/EHU (CIDI).

GRILLE DE NOTATION

L'évaluation des dossiers sera faite en fonction des critères suivants :

- Evaluation du projet de thèse : Objectifs / Intérêts du projet de thèse / Méthodologie (/15 points)
- Equipes de recherche, directeur de thèse ; complémentarité scientifique des deux équipes (/25 points)
- Actions menées pour favoriser l'insertion professionnelle du doctorant (/15 points)
- Perspectives / lien avec projet en cours ou à venir (européen notamment) (/15 points)
- Dossier du doctorant : CV et dossier académique (/30 points)

**REGIME APPLICABLE AUX DOCTORANTS RECRUTES PAR
L'UPV/EHU DANS LE CADRE DU PRESENT APPEL A PROJETS**

Les doctorants recrutés par l'UPV/EHU seront soumis au régime de droits et obligations établi par l'appel d'offre de recrutement du personnel de recherche en formation en 2016, publié par le Vice-Rectorat Recherche de l'UPV/EHU.

**REGIME APPLICABLE AUX DOCTORANTS RECRUTES PAR L'UPPA
DANS LE CADRE DU PRESENT APPEL A PROJETS**

Les doctorants recrutés par l'UPPA seront soumis aux dispositions du décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Les doctorants recrutés par l'UPPA ne devront pas être déjà inscrits en doctorat.

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ALLOCATION DE THESE EN CO-TUTELLE UPPA-UPV/EHU

SUJET de la thèse :

UPPA

Nom du directeur de thèse : *il/elle doit être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)*

Equipe de rattachement :

Téléphone :

Email :

VISA du directeur d'équipe :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

VISA du directeur de l'Ecole doctorale :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

UPV/EHU

Nom du directeur de thèse : *(ils doivent appartenir au programme de doctorat dans lequel s'inscrira le projet de thèse)*

Programme de doctorat :

Equipe de rattachement :

Téléphone :

Email :

VISA du directeur d'équipe :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Descriptif du projet (maximum 4 pages) :

(Répondre aux points ci-dessous)

- 1- Résumé (10 lignes max)
- 2- Objectifs / Intérêts du sujet / Méthodologie
- 3- Présentation succincte des équipes de recherche et des directeurs de thèse (court CV 10 lignes maxi ou renvoi vers site web) ; complémentarité scientifique des deux équipes
- 4- Actions menées pour favoriser l'insertion professionnelle du doctorant
- 5- Perspectives / lien avec projet en cours ou à venir (européen notamment)

Documents à fournir sur le doctorant :

- 1- CV du candidat (en anglais, espagnol, français ou basque)
- 2- Relevés de notes depuis la L1
- 3- Situation actuelle du candidat (s'il est déjà inscrit en master, s'il est inscrit en doctorat...), master obtenu (ou en cours) et date d'obtention

NB : Si le dossier inclut plusieurs candidatures de doctorants, ces éléments devront être fournis pour chaque doctorant.